



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-025-2019-12

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé**

IDF-2019-12-17-007 - ARRÊTÉ n° DS2019-78 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Île-de-France - Emilien ROGER (1 page)

Page 3

IDF-2019-12-17-008 - ARRÊTÉ n°DS2019-79 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Île-de-France - Gaëlle SANGER (2 pages)

Page 5

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France**

IDF-2019-12-17-010 - Délégations de signature (achats et marchés publics) (4 pages)

Page 8

IDF-2019-12-17-009 - Délégations de signature (divers) (5 pages)

Page 13

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

IDF-2019-12-16-009 - Arrêté du 16 décembre 2019 portant délégation de signature à monsieur Marc LOUBET, chef de la division des établissements au rectorat de l'académie de Créteil (3 pages)

Page 19

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-17-007

ARRÊTÉ n° DS2019-78

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE  
DELEGATION DE  
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES  
ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA  
CERTIFICATION DES  
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Emilien ROGER

**ARRÊTÉ n° DS2019-78**

**PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE  
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES  
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES  
SERVICES FAITS**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

**ARRÊTE**

**Article 1**

Est abrogé l'arrêté n° 2018-128 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature, donnée à **Monsieur Emilien ROGER**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 17 décembre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-17-008

ARRÊTÉ n°DS2019-79

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Gaëlle SANGER

## ARRÊTÉ n°DS2019-79

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins et de Madame DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience**, délégation de signature est donnée à **Madame Gaëlle SANGER, Responsable du département pilotage médico-**

**économique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Gaëlle SANGER, Responsable du département pilotage médico-économique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 17 décembre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris  
Ile-de-France

IDF-2019-12-17-010

Délégations de signature (achats et marchés publics)

## DÉCISION

**Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 (marchés publics) ainsi que l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et son décret d'application n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016,
- vu le règlement intérieur,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

### **Article 1**

De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les accords-cadres et les marchés de services et de fournitures ainsi que de travaux d'un montant inférieur à 300.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à leur exécution, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

### **Article 2**

De donner délégation de signature à Clodyne SAMUEL DE LACROIX, directeur des achats, à effet de signer tous les accords-cadres et les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à leur exécution pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Yann BARANGER, directeur adjoint, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

### **Article 3**

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT et tous les accords-cadres et les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 130.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Article 4

De donner délégation de signature à Didier ISRAËL, directeur des affaires juridiques à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Claude COILLARD-CHABIR, directrice adjointe, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Article 5

De donner délégation de signature à Jean-François MALLET, directeur du pilotage des systèmes d'information à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de fournitures informatiques y compris ceux conclus sur le fondement d'un accord cadre (marchés subséquents) d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Marie-Céline DORS, responsable du département pilotage et support de la filière, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions.

#### Article 6

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT,
- marchés d'un montant inférieur à 90.000 € HT conclus sur le fondement d'un accord-cadre (marchés subséquents).

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations
Cynthia LESTABLE	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis		
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET Valérie MARSAULT	directrice adjoint chargée de mission finances

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
<b>directions générales et directions rattachées</b>			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale		
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge du service de l'information et de la représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA en charge du service de l'information et de la représentation des entreprises
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint de la CCI International IDF	Claudine DAGNET	directrice, adjointe au DGA en charge de la CCI International IDF du développement international
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Brigitte GRIMBERT	responsable du service Moyens généraux
Françoise GUERIN	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage
Dominique RABILLER	directeur par intérim des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage		
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours		
<b>écoles</b>			
Jean MAIRESSE	directeur général de l'ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support
Nathalie BERRIAT	directeur de GOBELINS	Murielle CHEVALIER	responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Marie-France ZUMOFEN	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Cécile ÉCALLE	directrice du CFI	Catherine GOUDOT	secrétaire générale
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte GRIMBERT	Responsable du service moyens généraux
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	directeur adjoint chargé de l'administration générale responsable finances, achats et approvisionnements
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Marie-France ZUMOFEN	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Éric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE Sabrina FAINELLI	secrétaire général adjointe au secrétaire général en charge des finances
Bruno CAVEDONI	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 17 décembre 2019

**SIGNE**

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris  
Ile-de-France

IDF-2019-12-17-009

Délégations de signature (divers)

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

### **Article 1 - accords d'indemnisation des assurances**

De donner délégation de signature à Didier ISRAËL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement, Catherine CHABOSSON, responsable du service des assurances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

### **Article 2 - immobilier**

1. De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges),
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du bureau, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges),
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager,
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement,
- déclarations fiscales en matière immobilière,
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption,
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier,
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

2. De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

3. De donner délégation de signature à Bruno BOTELLA, directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux de Adolphe Jullien, Toudic, Champerret, Tocqueville, Guyancourt et LMA Gennevilliers, pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.
4. De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
Cynthia LESTABLE	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations	locaux CCI situés aux 21-23-25, avenue de Paris à Versailles
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur des opérations	locaux CCI situés au 8 place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	directrice adjointe	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

### Article 3 - gestion des fonds européens

De donner délégation de signature à Marie-Pierre FAURE-CHALLÉAT, directrice de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :
  - la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
  - la convention de mise en œuvre de l'aide,
  - la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
  - la notification du paiement de l'aide,
  - et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,
- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
  - la demande d'aide,
  - la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Isabelle MAES, chef de projet fonds européens au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Article 4 - dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises	Christian BOYER	adjoint au DGA, Directeur du développement et de la performance - DGA SIRE
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge de la CCI International IDF	Claudine DAGNET	directrice adjointe à la CCI International IDF
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support

#### Article 5 - gestion et dépôt des marques

De donner délégation de signature à Didier ISRAËL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer l'ensemble des actes relatifs au dépôt, à la gestion et à la protection des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

Jusqu'au 31 décembre 2019, en cas d'absence ou d'empêchement, Micheline FERRAN, responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Claude COILLARD-CHABIR, directrice des affaires juridiques adjointe, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Article 6 - requêtes en relevé de forclusion et aux déclarations de créances

De donner délégation de signature à Didier ISRAËL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer les requêtes en relevé de forclusion et les actes relatifs aux déclarations de créances.

Jusqu'au 31 décembre 2019, en cas d'absence ou d'empêchement, Micheline FERRAN, responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Claude COILLARD-CHABIR, directrice des affaires juridiques adjointe, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

## Article 7 - documents du commerce international

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

Gilles DABEZIES	Sokna GAYE, conseiller en formalités
Claudine DAGNET	Raphaël GEORGIN, conseiller en formalités
Luc DARDAUD, responsable du département facilitations du commerce extérieur	Christèle LE MANACH, conseiller en formalités
Christina VIEIRA, responsable délivrance des formalités	Orso PRIGENT, conseiller en formalités
Frédéric HENRI, responsable réclamations ATA	Nicaise LUDSOR, conseiller en formalités
Olivier BARRET, conseiller en formalités	David MALEDON, conseiller en formalités
Brice BAILLY, conseiller en formalités	Romain DAUGERON, conseiller en formalités
Dieynaba SOW-DIAGNE, conseiller en formalités	Frédéric MOROT, conseiller en formalités
Yanique BRAS, conseiller en formalités	Marie-Cécile NGABOU, conseiller en formalités
Nadia CHIKRI, conseiller en formalités	Mohamed REGGAD, conseiller en formalités
Patricia FARESCOUR, conseiller en formalités	Christine TISCHER, conseiller en formalités
	Daha OULD SIDI MOHAMED, conseiller en formalités
	Carinne ACHY, assistante commerciale/conseiller en formalités
	Isabelle PERROT, assistante comptable
	Asnia BENYAHIA, assistante DFCE
	Suzanne GOMEZ, assistante réclamations ATA

## Article 8 - carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer les demandes de pré-contrôle, les rejets de demande, les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie, les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes :

Gaëlle BOUHET, conseiller	Sylvain GISCLARD, conseiller
Claire BOURACHOT, conseiller	Nassur ISMAIL, conseiller
Isabelle CARRIERE, chargée de mission	Aurélien MARCHAND, conseiller
Marianne CHIRONNIER, chef de projet maîtrise d'œuvre	Sylvie PARIS, conseiller
Sébastien DUGUE, responsable CFPI	Rebecca RIQUIER, conseiller
Béatrice ENCAUSSE, conseiller	Christiane TAILLANDIER, conseiller
Valérie FAVIER, conseiller	Mélanie ZECCHINEL, conseiller

## Article 9 - formalités relatives aux véhicules

De donner délégation de signature à Bruno BOTELLA, directeur des services généraux, à effet de signer :

- l'ensemble des actes relatifs à l'immatriculation des véhicules : délivrance, modification, déclaration de perte ou de vol et demande de duplicata des cartes grises,
- les déclarations de vol de véhicules,
- ainsi que tous les actes relatifs aux cessions.

pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

## **Article 10 - certification conforme**

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie Mc CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT, directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

## **Article 11 - avis relatifs aux demandes de naturalisation**

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris - Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 17 décembre 2019

**SIGNE**

Didier KLING

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2019-12-16-009

Arrêté du 16 décembre 2019 portant délégation de  
signature

à monsieur Marc LOUBET, chef de la division  
des établissements au rectorat de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 16 décembre 2019 portant délégation de signature  
à monsieur Marc LOUBET, chef de la division  
des établissements au rectorat de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 11 mai 2018 plaçant monsieur Marc LOUBET, attaché d'administration hors classe, en position de détachement dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009, nommant madame Catherine RATEAU, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 septembre 2017 nommant madame Catherine LEBRET, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 3 décembre 2019 nommant madame Anne TANGUY, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur, ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Marc LOUBET**, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

- 1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;
  - Actes relatifs à la scolarité, notamment les décisions relatives à la recevabilité des appels en matière disciplinaire ;
  - Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A ;
  - Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;
- 2) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :
  - Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;
- 3) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;
  - Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;
  - Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;
  - Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance
- 4) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;
  - Actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse  
arrêtés des groupements comptables.
  - Arrêtés de cautionnement des agents comptables ;
  - Règlements des budgets des EPLE.
- 5) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Marc LOUBET, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Catherine RATEAU**, cheffe du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) ;
- **Madame Anne TANGUY**, chef du département de l'organisation scolaire, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 5) ;
- **Madame Catherine LEBRET**, cheffe du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires, pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5).

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral en date du 21 février 2019.

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 16 décembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT